

CONTREPOINT

Les CPER repris en main par l'Etat ?

En plein débat sur les « super-régions », la Cour des comptes et le Sénat recommandent de faire de l'Etat le stratège des contrats de projets Etat-région. Est-ce encore son rôle ?

A lors que les contrats de projets Etat-région (CPER) 2014-2020 sont en négociation, la Cour des comptes a publié, le 30 octobre, un rapport pointant leurs dysfonctionnements et leurs possibles améliorations. Parmi les cinq recommandations formulées par les magistrats de la rue Cambon, trois ont été reprises par la commission des finances du Sénat, qui leur avait commandé le rapport il y a deux ans: recadrage stratégique, meilleurs ciblage et pilotage de projets.

Pour un débat parlementaire

Ces pistes s'appuient sur les multiples désordres relevés par la cour: saupoudrage dont ne profitent pas les territoires ruraux, concurrence entre les différents plans nationaux, manque de cohérence dans l'exécution, manque de pilotage dû notamment à l'absence d'études d'impact et d'évaluations, taux d'exécution aléatoire, articulation avec les fonds européens encore relative.

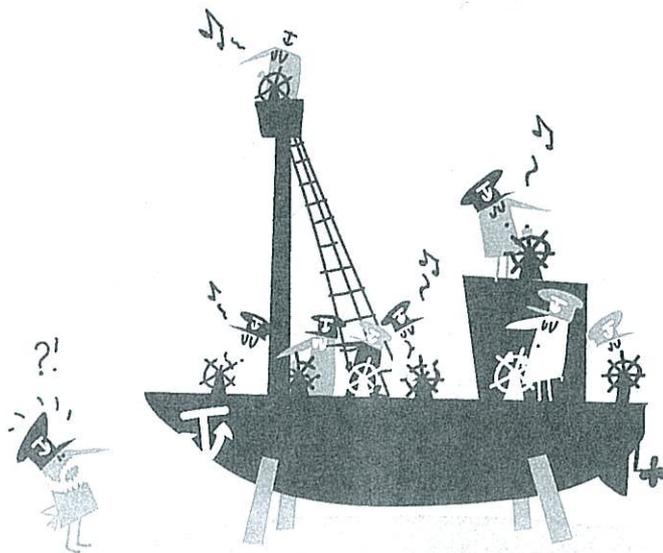
Mais ce qui transparaît surtout dans les recommandations de la cour, c'est sa volonté de voir l'Etat reprendre les

12,2 Md€

C'est le montant de l'enveloppe de l'Etat prévue pour les CPER 2014-2020, contre 12,7 milliards pour les précédents (2007-2013).

choses en main. Et elle ne s'en cache pas: parce qu'elle regrette que les CPER aient perdu «leur référence à une stratégie nationale», elle préconise avant tout l'organisation d'un débat au Parlement et l'intervention de l'Etat, aussi bien pour la définition de la stratégie que pour la préparation, le suivi et la révision des contrats, même si ses engagements financiers se réduisent plan après plan. Une préconisation toute jacobine et bien française dans sa confiance en la rationalité et la quasi-infaillibilité de l'Etat. Et pourtant, les

CPER sont devenus «un instrument de mise en œuvre d'objectifs européens», au service d'une Europe des régions que le gouvernement appelle d'ailleurs de ses vœux, à travers la constitution de super-régions dans le cadre de la réforme territoriale. Cette contradiction persistera tant que n'aura pas été tranchée «la question de savoir si les CPER doivent poursuivre un objectif de développement de l'attractivité et de compétitivité des territoires ou un objectif de péréquation entre les régions favorisées et les autres». *Cédric Néau*



À SAVOIR

«Harmonisation comptable» en Normandie

Les présidents des régions Basse-Normandie et Haute-Normandie ont annoncé qu'un budget commun était en préparation pour 2016, avant même que la nouvelle carte des régions soit définitive. Les services des finances et les DGS se sont ainsi lancés dans une «harmonisation comptable» pour établir le premier «budget normand», tout en préparant chacun leur budget 2015.

À LIRE

La répartition de la CVAE à revoir

Les inspections générales de l'administration et des finances ont rendu, le 21 octobre, un rapport sur les modalités de répartition de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Elles préconisent notamment de revoir son mode de calcul, afin de mieux refléter la valeur ajoutée des entreprises multi-établissements.

www.interieur.gouv.fr > publications > rapports de l'IGA.

Club
finances

RETROUVEZ
CETTE SEMAINE...

PLF 2015

La prochaine journée d'actualité du Club finances sur le décryptage du projet de loi de finances pour 2015 se tiendra le 18 novembre à Marseille. Experts, témoins et élus évalueront notamment les conséquences de la baisse des dotations sur les collectivités.

www.lagazette.fr/rencontres/finances-marseille